

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 15 septembre 2020, à 20h00, au centre communautaire situé au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Danic Thauvette, Éric Dufresne et Shawn Campbell, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire trésorier et l'adjointe au directeur général, responsable de l'urbanisme, sont aussi présents.

20-09-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

20-09-02 **Approbation du procès-verbal des séances d'août 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal des séances ordinaire et extraordinaire du mois d'août 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité que le procès-verbal susmentionné soit approuvé tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'août 2020 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

20-09-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2020-09-15.

20-09-04 **Inscription au Hockey mineur de Samuel Lavoie**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une subvention de 50 \$ à Sylvain Lavoie pour l'inscription au Hockey mineur de son fils Samuel Lavoie.

Information générale

Le directeur général présente à l'assistance et aux membres du conseil deux points d'information portant sur :

- 1- Deux résolutions d'appui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la MRC du Val Saint François relatives à une demande d'aide aux

Maire _____ _____ Secrétaire-trésorier

gouvernements pour les frais engendrés par la COVID-19 dans les MRC, municipalités et villes.

- 2- Une adresse de la Ministre des Affaires Municipales, Mme Andrée Laforest, portant sur l'importance et la promotion de la langue française dans les municipalités, suite à une étude sur la question réalisée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

20-09-05 **Élection partielle**

CONSIDÉRANT QUE le siège numéro 6 au conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton est vacant depuis le mois de juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'arrêté 2020-003 du 14 mars 2020, les présidents d'élection devaient annuler les scrutins électoraux et tout vote par anticipation rattachés à un scrutin électoral se tenant pendant la période de déclaration d'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 7 août 2020, cet arrêté a été abrogé. Les élections partielles qui ont été annulées peuvent donc se tenir à nouveau;

CONSIDÉRANT les normes particulières régissant la tenue d'élections municipales partielles dans le contexte sanitaire actuel;

CONSIDÉRANT la résolution 20-08-18 du conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT le fonctionnement de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton en dépit de la vacance du siège numéro 6;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de tenir une élection partielle en hiver 2021 avec possibilité d'annulation, notamment par un projet de loi qui devrait être déposé à l'assemblée nationale d'ici la fin de l'année 2020;

CONSIDÉRANT QU'il faut aviser la direction régionale du ministère des Affaires Municipales de la période à laquelle le conseil municipal désire tenir des élections partielles;

CONSIDÉRANT l'article 346 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permettant à la ministre des Affaires Municipales de fixer la date du scrutin ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à la majorité des conseillers :

DE tenir une élection partielle en hiver 2021 avec possibilité d'annulation;

D'AVISER la ministre des Affaires Municipales de cette décision afin qu'elle puisse fixer la date du scrutin conformément à la Loi.

POUR	CONTRE
Maryse Lanthier	Danic Thauvette
Denis Pouliot	Shawn Campbell
Éric Dufresne	

Maire _____ _____ Secrétaire-trésorier

20-09-06 **Ratification du changement de lieu des séances de conseil**

CONSIDÉRANT les normes requises aux décrets gouvernementaux en ce qui a trait à la tenue de séances de conseil en présence du public dans le contexte sanitaire de la COVID19;

CONSIDÉRANT QUE pour le respect de ces normes, le conseil municipal effectue depuis le mois d'août 2020 des séances de conseil publiques au centre communautaire et non plus à la salle du conseil situé à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT l'article 145.1 du Code municipal indiquant que tout changement d'endroit où siège le conseil municipal doit être effectué par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers, de ratifier le changement de lieu des séances de conseil, et par conséquent de désigner le centre communautaire situé au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton, comme étant le nouveau lieu des séances de conseil, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

20-09-07 **Octroi de contrat pour le sel de déglacage**

ATTENDUE QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton s'est jointe au regroupement d'achats de l'UMQ pour le sel de déglacage;

ATTENDUE QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton s'est engagée à respecter les termes du contrat adjudgé par l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication du contrat à Sel Warwick a été entérinée par le comité exécutif de l'UMQ lors de son assemblée régulière du 26 juin 2020;

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de fourniture de sel de déglacage pour l'année 2020 à Sel Warwick au prix avec transport de 86.90 \$ la tonne, taxes en sus.

20-09-08 **Modification aux contrats de travail des employés permanents**

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des ajustements administratifs afin de préciser le temps supplémentaire maximal aux contrats de travail des employés permanents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer des modifications aux contrats de travail des employés permanents, en ce qui concerne le temps supplémentaire maximal pouvant être effectué et les modalités de reprises en temps.

20-09-09 **Embauche de Marie-Pierre Coallier**

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative Mme Marie-Pierre Coallier, a terminé sa période de probation le 12 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties, soit la Municipalité et Mme Coallier, désirent continuer le lien d'emploi;

Maire _____ _____ Secrétaire-trésorier

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher de façon permanente Mme Coallier, à partir du 15 septembre 2020.

20-09-10 **Mise à jour du calendrier de conservation**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton est un organisme public visé au paragraphe n° 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON.

20-09-11 **Collecte des ordures 2021**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier avec la compagnie *Robert Daoust & Fils inc.* afin d'obtenir un prix pour le contrat de collecte des ordures pour l'année 2021, et ce, conformément au règlement n° 355 portant sur la gestion contractuelle.

Opération avec la sûreté du Québec

Le maire Denis Ranger indique à l'assistance et aux membres du conseil qu'une opération aura lieu prochainement à Sainte-Justine-de-Newton conjointement avec la sûreté du Québec, et ce, afin de sensibiliser les usagers de la route à la problématique de vitesse.

20-09-12 **Nomination de nouveaux membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du règlement numéro 361 portant sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) indique que cinq personnes, dont un (1) conseiller municipal et quatre (4) citoyens résidents doivent être nommés par résolution du conseil municipal pour devenir membres du CCU;

Maire _____
Secrétaire-trésorier _____

CONSIDÉRANT QUE le CCU actuel comporte trois (3) membres dont un (1) conseiller municipal et deux (2) citoyens;

CONSIDÉRANT l'appel à candidature effectuée par la Municipalité en vue de recruter les deux (2) membres manquants au CCU;

CONSIDÉRANT les trois (3) candidatures reçues par la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général ainsi que de l'adjointe au directeur général, responsable de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, le maire Denis Ranger demande le vote séance tenante aux conseillers municipaux afin de déterminer les deux (2) nouveaux membres du CCU;

Il est résolu à la majorité des conseillers de nommer M. Mario Pitre et M. Pierre Cholette à titre de membres du CCU.

Conseillers	Candidatures		
	Pierre Cholette	Mario Pitre	Aline Charbonneau
Éric Dufresne	x		x
Maryse Lanthier		x	x
Danic Thauvette	x	x	
Shawn Campbell	x	x	
Denis Pouliot	x	x	
TOTAL	4	4	2

Règlement numéro 352-1 modifiant le règlement de nuisances n° 352 (RMH 450)

Le conseiller Shawn Campbell donne avis de motion qu'à une prochaine séance de conseil, il sera présenté pour adoption, le règlement numéro 352-1 modifiant le règlement sur les nuisances numéro 352 (RMH 450). Un projet de règlement est déposé séance tenante.

20-09-13

Demande de dérogation mineure – 596, Grand Saint-Patrice

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 du *règlement sur les dérogations mineures* numéro 335, le conseil municipal doit rendre une décision sur toute demande de dérogation mineure qui lui est présentée;

CONSIDÉRANT QUE *Ferme Avicole Ste-Justine Inc.* désire augmenter son droit de production pour les quatre poulaillers existants pour atteindre 36 000 poules par bâtiment pour un total de 144 000 poules;

CONSIDÉRANT que cette augmentation ne respecterait pas les distances séparatrices exigées par le règlement de zonage numéro 314, en ce qui concerne notamment le corridor des vents dominants d'été, qui est de 2 304 mètres d'une résidence alors que :

- la résidence du 3500, montée de la Station est située à 1 232 mètres du pondoir, 1 229 mètres de la plate-forme à fumier et 1 293 mètres du réservoir;

Maire

Secrétaire-trésorier

- la résidence du 3460, montée de la Station est située à 1 337 mètres du pondoir, 1 334 mètres de la plate-forme à fumier et 1 396 mètres du réservoir;
- la résidence du 3445, montée de la Station est située à 1 407 mètres du pondoir, 1 403 mètres de la plate-forme à fumier et 1 467 mètres du réservoir;

CONSIDÉRANT que le projet vise également le remplacement du cheptel de poules blanches par des poules brunes et que cette modification entraînera une différence non significative au niveau de la dispersion des odeurs, soit +2.1% pour la situation après projet;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont fait foi le rapport dudit Comité en date du 2 décembre 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE PERMETTRE à *Ferme Avicole Ste-Justine Inc.* d'augmenter leur droit de production pour les quatre poulaillers existants afin d'atteindre 36 000 poules par bâtiment pour un total de 144 000 poules;

D'ACCORDER une dérogation mineure à *Ferme Avicole Ste-Justine Inc.* relative aux distances séparatrices à l'intérieur du corridor des vents dominants liées aux odeurs de cette augmentation de cheptel aux conditions suivantes :

- L'écran brise-vent actuellement en place, conformément à la résolution 15-07-12, doit avoir une largeur minimale de 15 mètres et être composé d'un minimum de 60% de conifères, d'une hauteur minimale de 1.53 mètres et plantés en quinconce à un minimum de 1,2 mètre d'intervalle et à un maximum de 3 mètres d'intervalle;
- Les aménagements de cet écran brise-vent devront être terminés dans l'année suivant la présente résolution.

Déclaration
d'intérêts

La conseillère Maryse Lanthier déclare son intérêt dans le point suivant et s'abstient par conséquent de participer aux délibérations et au vote.

20-09-14

Demande de dérogation mineure – 3020, 3^e rang

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 du *règlement sur les dérogations mineures* numéro 335, le conseil municipal doit rendre une décision sur toute demande de dérogation mineure qui lui est présentée;

CONSIDÉRANT QUE *Les Puits Artésiens G. Lefebvre* désire obtenir une dérogation mineure afin de permettre la culture de cannabis dans un garage existant qui ne respecte pas la distance séparatrice de 250 mètres exigé par le règlement de zonage numéro 314-6 alors que :

- la résidence du 1405, rue des Oliviers est située à 213 mètres;
- le commerce du 2966, rue Principale est située à 234 mètres;
- la résidence du 2980, rue Principale est située à 240 mètres;
- la résidence du 2970, rue Principale est située à 241 mètres;
- la résidence du 3030, 3^e rang est située à 246 mètres;
- la résidence du 2942, rue Principale est située à 247 mètres;

Maire

Secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT QUE *Les Puits Artésiens G. Lefebvre* désire également déroger à l'obligation de clôturer le bâtiment conformément aux exigences du règlement de zonage numéro 314-6;

CONSIDÉRANT les recommandations défavorables du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont fait foi le rapport dudit Comité en date du 15 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, cette demande de dérogation mineure est refusée à la majorité des conseillers, à l'exception du conseiller Danic Thauvette votant pour et de la conseillère Maryse Lanthier qui s'abstient.

20-09-15 **Demande de dérogation mineure – 1249, Domaine des pins**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 du *règlement sur les dérogations mineures* numéro 335, le conseil municipal doit rendre une décision sur toute demande de dérogation mineure qui lui est présentée;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite régulariser la présence d'une clôture en marge avant d'une hauteur de 1,8 mètres alors que le règlement de zonage numéro 314 exige une hauteur maximale de 1 mètre;

CONSIDÉRANT les recommandations défavorables du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont fait foi le rapport dudit Comité en date du 15 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, cette demande de dérogation mineure est refusée à l'unanimité des conseillers.

20-09-16 **Approbation du tableau d'évaluation des indicateurs de performance en sécurité incendie**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le tableau d'évaluation des indicateurs de performance en sécurité incendie de l'année 2019 et d'autoriser le directeur du Service des incendies à transmettre ce tableau à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

20-09-17 **Installation d'un compresseur au garage municipal**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de *Pièces Hydraulique Ménard inc.* pour du matériel servant à installer un compresseur au garage municipal, au coût de 1 134.94 \$, taxes en sus.

20-09-18 **Toiture de la petite caserne**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de *Les Constructions Marc Bertheau inc.* pour la réfection de la toiture de la petite caserne en tôle, au coût de 5 470 \$, taxes en sus.

20-09-19 **Vidange collective des fosses septiques**

CONSIDÉRANT les règlements 358 et 358-1 relatifs à la vidange collective des fosses septiques et au mesurage de l'écume et des boues;

Maire

Secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT la responsabilité de la Municipalité en ce qui concerne la prise en main de la vidange collective des fosses septiques et au mesurage de l'écume et des boues tel qu'édicte dans les règlements susmentionnés;

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions effectuées par la Municipalité pour la fourniture de service de vidange collective des fosses septiques et de mesurage d'écume et des boues sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Rebuts Soulanges* est le plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture dudit service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à la majorité des conseillers :

D'OCTROYER le contrat de vidange collective des fosses septiques au coût de 170 \$ l'unité, plus taxes, et de mesurage de l'écume et des boues au coût de 75 \$ l'unité, plus taxes, à la compagnie *Rebuts Soulanges*;

DE TAXER les frais liés à la fourniture de ce service aux citoyens concernés;

POUR	CONTRE
Maryse Lanthier	Shawn Campbell
Danic Thauvette	
Denis Pouliot	
Éric Dufresne	

Période de questions de l'assistance

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions au conseil municipal. Il s'agit essentiellement de questions portant sur :

1. Les soumissions reçues pour la toiture de la petite caserne.
2. Les paniers à fleurs pour l'année 2021.
3. Le dossier du glissement de terrain sur le 7^e rang.
4. Le Règlement numéro 352-1 modifiant le règlement sur les nuisances 352 (RMH 450).
5. L'opération avec la Sûreté du Québec prévu au début du mois d'octobre 2020.

20-09-20

Ajournement de la séance

À vingt et une heure quinze minutes (21h15), l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit ajournée au mercredi 23 septembre 2020 à 20h00 au centre communautaire située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Maire _____
Secrétaire-trésorier _____

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 23 septembre 2020, à 20h00 au centre communautaire situé au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Maryse Lanthier, Éric Dufresne, Danic Thauvette, Shawn Campbell et Denis Pouliot, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire trésorier et l'adjointe au directeur général, responsable de l'urbanisme sont aussi présents.

20-09-21 **Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Les points suivants ont été rajoutés à la section "Divers" :

1. Embauche d'un chauffeur de camion pour le déneigement
2. Traverse de chevaux – 2^e rang
3. Chasse au trésor équestre – 2^e rang

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

20-09-22 **Adjudication de contrat pour la rénovation du Centre Michel Lefebvre**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à la majorité des conseillers, d'accepter la soumission de *Construction Léger et fils inc.* pour les travaux de réfection du centre Michel Lefebvre. Sa soumission étant la plus basse soumission conforme au montant de 678 295 \$, taxes incluses.

Il est également résolu d'utiliser la totalité des surplus accumulés affectés aux activités de loisirs ainsi que les surplus accumulés non affectés pour le paiement de la dépense y étant afférente.

POUR	CONTRE
Maryse Lanthier	Danic Thauvette
Éric Dufresne	Denis Pouliot
Shawn Campbell	

20-09-23 **Signature de l'entente pour la collecte des feuilles d'automne**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire trésorier à signer une entente avec *Les Fermes Lanthier-Lefebvre S.E.N.C.*, qui accepte de recevoir les feuilles d'automne et de les revaloriser.

20-09-24 **Adoption du règlement numéro 352-1 (RMH 450) modifiant le règlement sur les nuisances numéro 352 (RMH 450)**

PROVINCE DE QUÉBEC

Maire

Secrétaire-trésorier

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON**

**RÈGLEMENT N^O 352-1 AMENDANT LE
RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES N^O 352
(RMH 450)**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire ajouter des dispositions particulières en ce qui a trait à l'entretien des pelouses;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 15 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1 :L'article 10.1 est ajouté et se lit comme suit :

ARTICLE 10.1 "*Fauchage*"

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de :

1^o laisser pousser, sur un terrain construit, du gazon, des herbes, des broussailles ou des mauvaises herbes à une hauteur excédant quinze centimètres (15 cm);

2^o laisser pousser, sur un terrain vacant, du gazon, des herbes, des broussailles ou des mauvaises herbes d'une hauteur de plus de quarante centimètres (40 cm).

Après avoir avisé un contrevenant de son défaut d'entretenir son terrain conformément au présent article, la Municipalité peut procéder au fauchage dudit terrain dans les cinq (5) jours suivants l'avis, et ce, aux frais du contrevenant selon la liste des tarifs annuels établie par la Municipalité.

ARTICLE 2 : Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement sur les nuisances numéro 352 (RMH 450) qu'il modifie.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Denis Ranger
Maire

Joel Kra
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion :
Dépôt du projet de règlement :

15 septembre 2020
15 septembre 2020

Maire _____ _____ Secrétaire-trésorier

Adoption du règlement : 23 septembre 2020
Avis de promulgation et entrée en vigueur : 29 septembre 2020

20-09-25 **Nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 361 établissant que le CCU est formé de cinq (5) membres dont un (1) conseiller et quatre (4) citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a un poste vacant au CCU suite à la démission de Mme Hermance Chaumont;

CONSIDÉRANT les recommandations de la responsable de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité, de nommer Madame Aline Charbonneau à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

20-09-26 **Embauche d'un chauffeur de camion pour le déneigement**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers, de fournir un contrat de service à la compagnie T-Max Transports pour un chauffeur de camion de déneigement au coût de 21 420 \$, taxes en sus.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à procéder à la signature de l'entente de service avec la compagnie T-Max Transports et de modifier l'entente de service précédente, autorisée par la résolution numéro 20-08-11.

20-09-27 **Traverse de chevaux – 2^e rang**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers, de procéder à l'installation d'une signalisation de traverse de chevaux à proximité du 2661, 2^e rang.

20-09-28 **Chasse au trésor équestre – 2^e rang**

CONSIDÉRANT QUE M. Terry Reynolds, citoyen résident de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton désire effectuer un événement privé équestre de type chasse au trésor le 3 octobre 2020 sur le 2^e rang, entre les adresses civiques du 3193 et 3285;

CONSIDÉRANT QUE cet événement implique le passage d'une dizaine de cavaliers sur le chemin public, soit entre les adresses civiques du 3193 et 3285, 2^e rang, ce qui représente une distance approximative de 320 mètres;

CONSIDÉRANT QUE M. Reynolds a besoin de l'autorisation de la Municipalité pour le passage sur l'espace public ainsi que de prêt éventuel de matériel de signalisation et de sécurité appartenant à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la réalisation de cet événement et par conséquent d'autoriser le passage sur le chemin public ainsi que le prêt si requis de matériel de signalisation et de sécurité à M. Reynolds. Les participants devront prendre les mesures sanitaires nécessaires pour respecter les consignes de la santé publique relatives à la COVID19.

Période de questions de l'assistance

Maire _____ _____ Secrétaire-trésorier

Les personnes présentes dans l'assistance n'avaient aucune question à poser au conseil municipal.

20-09-29 **Levée de la séance**

À vingt heures dix minutes (20h10), l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire